

11. La Conférence a autorisé son Secrétaire exécutif à porter le présent Acte final à l'attention du Conseil économique et social.

12. EN FOI DE QUOI le Président et le Secrétaire exécutif de la Conférence ont signé à Genève le 22 avril 1948 le présent Acte final en langues française et anglaise, chaque texte faisant également foi. Les textes dans les cinq langues officielles de l'Organisation des Nations Unies seront déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies qui en enverra une copie certifiée conforme à chacun des Gouvernements invités à se faire représenter à la Conférence.

Le Président de la Conférence:

(SIGNE) CARLOS P. ROMULO

Le Secrétaire exécutif de la Conférence:

(SIGNE) JOHN P. HUMPHREY